

COMMUNE D'ÉTROEUNGT

-----  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
-----

Séance du 24 septembre 2024  
-----

Le Conseil Municipal d'Etrœungt s'est réuni à la Mairie d'Etrœungt pour la séance du mardi 24 septembre 2024 à 20H00, sur convocation en date du 18 septembre 2024, et sous la Présidence de Monsieur Vincent **JUSTICE**, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Vincent **JUSTICE** Maire, Bernadette **GRANDIN** Adjointe, Jérôme **MAIRESSE** Adjoint, Frédéric **EVARD**, Laetitia **PAINCHART**, Alexis **DE KERLE**, Anne-Sophie **COUVREUR**, Nathalie **MILAN**, François **DESENCLOS**, Guillaume **SOUDRY** et Sophie **MONGÉ** Conseillers Municipaux

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**ABSENTS EXCUSÉS** :

M. José **PRISSETTE**, Mme Alexandra **GULER**  
Mme Aurélie **GARIN**, Mme Magalie **NOULÉ**

**PROCURATIONS** :

M. José **PRISSETTE** donne procuration à Mme Laetitia **PAINCHART**  
Mme Alexandra **GULER** donne procuration à Mr Jérôme **MAIRESSE**  
Mme Aurélie **GARIN** donne procuration à Mr Guillaume **SOUDRY**  
Mme Magalie **NOULÉ** donne procuration à Mme Anne-Sophie **COUVREUR**

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance : Mme Laetitia **PAINCHART**

**Ordre du jour** :

- Forfait fournitures scolaires aux élèves de l'école publique d'Etrœungt
- Forfait pour les élèves de Larouillies
- Adhésion à un service de réservation et de paiement e. tickets de cantine et garderie
- Réfection de la cour de la Salle des Fêtes et Achats de portails
- Projet de panneaux photovoltaïques
- Programme de la Ducasse du mois d'Octobre
- Fond de concours intercommunalité 3 CA
- Renouvellement du contrat de maintenance de l'ascenseur de la Salle multi-activité
- Décisions modificatives budgétaire
- Questions diverses

## **FORFAIT POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES DE L'ECOLE PUBLIQUE**

Pour l'année scolaire 2023/2024, le forfait annuel par élève de l'Ecole Publique, pour les fournitures scolaires était de **60,50 €**.

Pour l'année scolaire 2024/2025, cela concerne **129** élèves, pour un montant total de **7804.50€**  
A l'**unanimité**, le Conseil Municipal **décide** de laisser le forfait annuel à **60,50 €** par élève.

## **FORFAIT POUR LES ELEVES DE LAROUILLIES**

Dans le cadre de la convention qui lie la commune d'ETROEUNGT à la commune de LAROUILLIES, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de fixer pour l'année scolaire 2024/2025 le forfait par élève payé par la commune de LAROUILLIES, pour ses enfants scolarisés à l'Ecole Publique d'ETROEUNGT

Après débat, le Conseil Municipal, **décide à l'unanimité** de maintenir à **330 €**, le forfait annuel, par élève, réclamé à la commune de LAROUILLIES. Cela concerne **9** élèves.

## **E. TICKETS DE CANTINE ET GARDERIE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est possible d'adhérer à un service de e. ticket de cantine et de garderie.

Après délibération, le Conseil Municipal **donne un avis favorable** par 12 voix pour et 3 abstentions (Mr François **DESENCLOS**, Mme Sophie **MONGE**, Mme Bernadette **GRANDIN**) à l'adhésion au service e. ticket de cantine et garderie.

## **REFECTION DE LA COUR DE LA SALLE DES FÊTES // ACHATS DE PORTAILS**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis émanant de l'entreprise DE BARBA permettant la réfection complète de la cour de la salle des fêtes pour un montant de 21232.50€ HT ainsi qu'un second devis concernant l'achat de 2 portails pour un montant de 9713.96€ HT.

Après débat, le conseil municipal **accepte à l'unanimité** les devis présentés pour l'achats des portails et de la réfection de la cour de la salle des fêtes.

## PROGRAMME DE LA DUCASSE DU MOIS D'OCTOBRE

### SAMEDI 5 OCTOBRE

Rendez-vous à 9h au terrain de pétanque (concours gratuit organisé par la commune et le Pétanque Club Etrœungt)  
14h : Rendez-vous Place de la Mairie pour le Cross des enfants du village  
Distribution de tickets de manèges pour les enfants de l'école d'Etrœungt  
Concours de manille et soirée repas au restaurant le Relais des Colombes

### DIMANCHE 6 OCTOBRE

La célébration des Noces d'Or et Noces de Diamant aura lieu le dimanche à 11h à la salle des fêtes  
Concert de la musique municipale à 18h à la salle des fêtes  
Remise des récompenses du concours des maisons fleuries et de médailles du travail lors du concert.

Le programme de la ducasse est **approuvé** par l'Assemblée à l'**unanimité**. Il sera publié dans le prochain Courbeteux.

## PROJET CONCERNANT LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la toiture située côté cour du Bâtiment A de l'école publique est susceptible d'accueillir des panneaux photovoltaïques et présente un devis d'un montant de 45669.46€ HT

Après débat, le conseil municipal, à l'**unanimité est favorable** à ce projet et **DECIDE** à 15 voix pour de solliciter une subvention.

## FOND DE CONCOURS INTERCOMMUNALITE 3CA

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'attribution d'un fond de concours par la 3CA de 15 000€ utilisable sur différents projets ou achats éligibles.

Le conseil municipal, **APPROUVE, à l'unanimité** la sollicitation du fond de concours attribué par la 3CA qui sera utilisé pour la réfection de la cour de la salle des fêtes et achats de portails.

## RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ASCENSEUR DE LA SALLE MULTI-ACTIVITE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de renouveler le contrat de maintenance de l'ascenseur de la salle multi-activités et présente un devis émanant de la société Schindler d'un montant de 1902.41€ HT et un second devis d'un montant de 1092.83€ HT provenant de la société KONE.

Après délibération, le conseil municipal **DECIDE à l'unanimité** de renouveler le contrat de maintenance de l'ascenseur et de solliciter une nouvelle proposition du montant de l'abonnement auprès des prestataires.

### DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Monsieur le Maire expose à au Conseil Municipal qu'une anomalie comptable a été constatée suite à une erreur d'imputation sur le compte 1311 pour le titre 405 de l'année 2023.

Afin de corriger cette anomalie, il est proposé au Conseil Municipal de prévoir la régularisation budgétaire suivante :

- prévision au chapitre 13 en dépenses d'investissement - **Article 1311** : + 55589.90€
- prévision au chapitre 13 en recettes d'investissement - **Article 1321** : + 55589.90€

Après délibération, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** les décisions modificatives ci-dessus.

### DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de procéder à une décision modificative concernant le budget 2024. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vu le budget en cours, **décide à l'unanimité**, de créer l'ouverture de compte 6817 et d'effectuer les virements de crédits suivants :

**Section FONCTIONNEMENT (Dépenses) -Article 6288 : - 389.00€**

**Section FONCTIONNEMENT (Dépenses)-Article 6817 : + 389.00€**

Après délibération, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** les décisions modificatives ci-dessus.

### QUESTIONS DIVERSES

Mr Alexis DEKERLE signale que plusieurs riverains se plaignent des aboiements intempestifs de chiens au niveau des rues Jean FOSTIER et des CARDETS.

Monsieur le Maire répond qu'il contactera les propriétaires pour les inciter à trouver une solution pour réduire ces nuisances.

Mr Frédéric EVRARD demande si des contacts ont été établis pour la fourniture de bois déchiqueté permettant d'alimenter notre future chaufferie.

Monsieur le Maire répond que le groupement des 3AT a été reçu et que nous attendons leur proposition. Il n'exclut pas de solliciter d'autres fournisseurs.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le : 22 Octobre 2024

La séance est levée à : 22h05